

La Lettre des DDI

DDCS - DDPP - DDCSPP - DDT / DDTM



Éditorial

La réforme territoriale, annoncée par le Président de la République et le Premier ministre, interroge naturellement l'avenir de l'organisation de l'Etat et, à nouveau, les perspectives de l'administration territoriale de l'Etat (ATE).

Le 17 juillet 2013, le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) prenait la décision (n°33) de « ne pas engager de nouvelle réorganisation, et assurer la stabilité des services existants (départementaux et régionaux) pour concentrer les énergies sur la modernisation du pilotage et l'amélioration concrète du fonctionnement de l'administration déconcentrée ».

Il s'agissait là du résultat d'arbitrages issus pour partie de la concertation qui avait été engagée avec les organisations syndicales, en particulier autour des scénarios proposés dans le rapport Weiss/Rebière sur l'analyse prospective de l'ATE à 5 ans.

L'UNSA Fonction publique avait plaidé pour une légitime pause, espérée par les agents des DDI malmenés par plusieurs années de RéATE et RGPP.

Aujourd'hui, les annonces de la réduction du nombre de régions et de la disparition des conseils généraux insécurisent les agents affectés dans les services déconcentrés. En effet, peut-on concevoir que les régions fusionnent, que les métropoles apparaissent, que les intercommunalités élargissent leurs compétences, sans que la présence de l'Etat ne soit impactée aux niveaux régional, départemental et infra-départemental ?

Quelle place sera réservée à ce débat et à une véritable concertation autour du projet de loi « clarifiant l'organisation territoriale de la République » ? Telle est la question que pose l'UNSA Fonction publique au gouvernement.



Guy Barbier
Secrétaire général

Tous dans l'action le 15 mai pour nos salaires et nos emplois !

Cette journée d'action a été décidée par les organisations syndicales de la Fonction publique (CFDT, CFTC, CGT, FA-FP, FSU, Solidaires, UNSA-Fonction publique) afin d'exiger une revalorisation des rémunérations et défendre nos emplois.

Après quatre années de gel du point d'indice et une baisse importante du pouvoir d'achat depuis dix ans, la poursuite d'un blocage des salaires est totalement inacceptable.

Toutes les statistiques le montrent. Les rémunérations nettes ont baissé depuis 2011 en euros courants du fait de l'augmentation des prélèvements. En euros constants, en tenant compte de l'évolution des prix, la baisse dépasse les 15% sur les dix dernières années. La situation est intenable. Le rapport Pêcheur qui doit fonder la refonte du statut l'affirme : le gel du point d'indice ne peut fonder durablement une politique salariale. Le choix effectué par le gouvernement fait peser une lourde hypothèque sur les discussions qu'il souhaite ouvrir avec les fonctionnaires. Une très grosse part des économies annoncées serait donc due au gel du point d'indice, confirmé par le Premier ministre, mais qui, pris dans le cycle d'économies de 3 ans, ira jusqu'en 2017. Cela équivaldrait, pour des fonctionnaires dont les salaires sont déjà bloqués depuis 4 ans, à une condamnation à 3 ans supplémentaires !

Pour l'UNSA, cette mesure est inadmissible. Rien ne peut justifier que des salariés, ici ceux de la Fonction publique, voient le niveau de leur salaire bloqué pendant 7 ans !



Nous exigeons :

- Une revalorisation immédiate du point d'indice ;
- La refonte de la grille pour une meilleure reconnaissance des compétences et des qualifications ;
- Le renforcement de la part indiciaire dans les rémunérations ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Les perspectives de suppressions d'emplois pèsent sur les missions du service public, la qualité du service rendu aux usagers et sur les conditions de travail de tous les agents.

Nous revendiquons :

- Des emplois statutaires pour faire face aux besoins ;
- Davantage de garanties pour les contractuels ;
- Des perspectives de carrière et de mobilité pour tous les agents ;
- La possibilité d'exercer les missions de service public dans des conditions décentes.

C'est sur ces bases que nous demandons l'ouverture sans délai de négociations.

L'UNSA Fonction publique appelle tous les agents de la Fonction publique à faire du 15 mai une journée forte de protestations

Qualité de vie au travail dans la Fonction publique : une urgence pour les DDI !

Dans le prolongement de la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la Fonction publique, signé par l'UNSA, la Ministre de la Fonction Publique a ouvert un cycle de négociation sur la qualité de vie au travail dans les services. Pour les DDI, le pilotage en sera assuré par le Secrétaire Général du Gouvernement.

Cette négociation avec les organisations syndicales reposera sur deux piliers : comment favoriser le développement d'une culture du collectif ? Comment permettre une meilleure conciliation vie privée-vie professionnelle ?

Quatre séquences sont prévues :

1) Comment améliorer l'organisation collective du travail en s'appuyant sur l'encadrement et les agents ?

Il s'agit de valoriser la place du collectif, d'accompagner les agents aux changements, créer des espaces et des temps visant à l'amélioration de la qualité de vie au travail en lien avec le CHSCT dans le cadre des plans d'action "RPS".

2° Comment mieux accompagner l'encadrement pour promouvoir la qualité de vie au travail

L'idée générale est de professionnaliser les secrétariats généraux chargés de la GRH pour accompagner les agents lors de leur prise de fonction et tout au long de leur carrière, notamment en les formant sur les RPS et la qualité de vie au travail avec la mise en place de réseaux et d'échanges.

3) Comment mieux reconnaître la place et l'expression des agents ?

Le principe est de renforcer le droit d'expression des agents et la reconnaissance de leur travail, de leur condition d'exercice. Les débats porteront sur l'organisation de l'expression directe et collective, l'entretien professionnel, la mise en place de dispositifs de médiation et l'accompagnement de l'agent en situation d'agression ou sujets à des risques professionnels.

4) Comment mieux concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Il s'agit principalement de mettre en place des chartes des temps et des recours à des modalités particulières d'organisation du travail (télétravail)

L'UNSA s'inscrit totalement dans cette négociation qui doit déboucher sur des propositions innovantes et concrètes de telle sorte que les DDI puissent évoluer dans le cadre d'un dialogue constructif, initiant le « Vivre ensemble », car beaucoup de progrès restent encore à faire . L'accroissement des RPS touche en effet de nombreux agents Pour cela, nous attendons que les Directeurs prennent toutes leurs responsabilités dans cette démarche collective.

L'UNSA y prendra toute sa place avec la plus grande vigilance : il en va de la santé de l'ensemble des agents affectés dans les DDI.



Comité technique des DDI dédié hygiène, sécurité et conditions de travail

L'accord sur la prévention contre les risques psychosociaux, les risques professionnels, la médecine de prévention, la restauration collective étaient inscrits à l'ordre du jour du comité technique des directions départementales interministérielles du 17 avril 2014.

(Voir l'article sur le site www.unsa-fp.org :
<http://www.unsa-fp.org/?Comite-technique-des-DDI-dedie-a-l>)

Abonnement gratuit à la lettre des DDI
lettredesddi@unsa.org